

Point de situation

Allègement du confinement des Archipels (Hors Tahiti et Moorea)

Ce point de situation est à l'attention des parents d'élèves et des personnels des écoles et des établissements scolaires, à la suite de l'annonce de l'allègement du confinement des archipels (hors Tahiti et Moorea)

1- Allègement du confinement : Qui ?

- Cet allègement du confinement concerne les écoles, les collèges et les lycées des archipels des Australes, des Tuamotu, des Marquises et des Iles-sous-le-vent uniquement pour les élèves présents sur l'île.
- Pour les collèges et les lycées, les élèves internes originaires d'une autre île ne peuvent revenir pour l'instant. Les transports et liaisons inter-îles n'étant toujours pas possibles, ces élèves doivent continuer à bénéficier de la continuité pédagogique.
- Cette scolarisation se fera sur la base du volontariat des familles dans un premier temps.

2- Allègement du confinement : Quand ?

- Le lundi 20 avril sera consacré au retour des personnels dans les écoles et les établissements scolaires afin d'organiser l'accueil des élèves.
- Au fur et à mesure que les écoles sur décision des communes, les collèges et les lycées sont prêts, les élèves sont accueillis (à partir de mardi, mercredi, jeudi ou vendredi en fonction de leurs possibilités). Le lundi 27 avril au plus tard, l'accueil doit être assuré dans toutes les écoles et les établissements scolaires concernés.
- Chaque école (en lien avec l'inspecteur) après décision de la commune et chaque établissement scolaire communiqueront, dans les meilleurs délais, aux familles, la date et l'organisation de l'accueil.

3- Allègement du confinement : Comment ?

- Les archipels des Marquises, des Tuamotu, des Australes et des Iles-sous-le-vent ne connaissent pas d'arrivée de personnes extérieures sur leurs îles depuis quatre semaines et ne sont pas touchés par des cas de COVID19.
- Les gestes barrière sont maintenus, ce qui signifie que les écoles et les établissements scolaires adapteront l'organisation de l'accueil des élèves en fonction des contraintes de ces gestes barrière. **Ainsi, les bonnes pratiques d'hygiène devront être maintenues.**

4- L'allègement du confinement et la continuité pédagogique

- Les collégiens et lycéens confinés dans leur île d'origine ne pouvant pas retourner dans leur établissement, doivent bénéficier d'un accueil ponctuel dans les écoles ou les collèges ouverts.
 - Ainsi, ces collégiens et lycéens pourront avoir accès aux ressources numériques de leur établissement de scolarisation et éventuellement à un accompagnement pédagogique.
- Les modalités précises de ces accès sont laissées à l'initiative des écoles et des établissements scolaires ouverts et seront communiquées aux élèves.**